

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat

Direction Générale de l'Aviation Civile

Athis-Mons, le 01 Juillet 2010

Direction des Services  
de la Navigation Aérienne

Direction des Opérations

Direction

Note à l'attention des chefs d'entité

- SNA
- CRNA
- Organisme Pyrénées
- SIA
- CESNAC

Référence : N°10/137/DO/DIR

Vos réf.

Affaire suivie par : Eric BRUNEAU

eric.bruneau@aviation-civile.gouv.fr

Tél. 01 69 57 71 60 – Fax : 01 69 57 73 75

Par courrier du 27 avril 2010, je vous avais demandé de mettre en place un contrôle de la présence des personnels opérationnels dont le temps de travail est régi par un tour de service.

Ce courrier faisait référence à une première phase transitoire consistant, sur la base des systèmes de badge existants ou à défaut en ayant recours à l'émargement, à vérifier la présence des agents en cohérence avec les tableaux de service, dans l'attente d'une seconde phase pérenne pour l'échéance du 1<sup>er</sup> décembre. Cette première phase est effective depuis le 7 juin et un premier contrôle des présences est intervenu le 17 juin dernier à l'initiative de la DO.

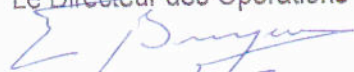
Dans le cadre protocolaire et sous l'égide du directeur des services de la navigation aérienne, un projet de mandat relatif à un dispositif baptisé Vacances de Réserve Opérationnelle (*joint en annexe*) a été diffusé lors de la réunion plénière protocolaire du 14 juin présidée par le directeur général de l'aviation civile : il vise à mettre en place un système de gestion performant, transparent et réglementaire des effectifs de la navigation aérienne permettant de concilier les règles normales de présence des agents et le besoin d'assurer une certaine souplesse opérationnelle adaptée à la demande.

Sur la forme, le cadre protocolaire et ce projet de mandat qui lui est rattaché constituent le vecteur de la concertation souhaitée par les personnels et leurs représentants, concertation engagée dès le 6 mai dernier par le DSN A lors d'un premier GT.

Sur le fond, il a été convenu dans le cadre des discussions protocolaires que le dispositif des VRO viendra compléter la première phase et préfigurera, une fois ses principes inscrits au protocole et ses modalités de mise en œuvre arrêtées de façon concertée, ce que sera la phase pérenne du dispositif de gestion des ressources humaines, évoquée dans mon courrier du 27 avril précité, en réponse aux attentes du Gouvernement et à celles de la Cour des Comptes.

J'attire votre attention également sur le fait que, en réponse aux attentes à très court terme exprimées notamment par les contrôleurs, priorité sera donnée à l'élaboration d'un cadre national pour la gestion des cycles fractionnables et celle des remplacements. Les projets de décision correspondants, qui seront inscrits au protocole, devraient ainsi apporter une première réponse, en termes de souplesse, aux contraintes de gestion inhérentes à la première phase mise en œuvre le 7 juin, dans l'attente de la mise en œuvre de l'intégralité du dispositif des VRO.

Le Directeur des Opérations



Eric BRUNEAU

